



Fédération des Centres  
Sociaux et Socioculturels  
**de la Côte-d'Or**



## **ASSEMBLEE GENERALE** **Centre Social Pouilly en Auxois**

**Le 22 Mai 2015**



**Fédération des Centres Sociaux & Socioculturels de la Côte-d'Or**

Maison des Associations - 2 rue des Corroyeurs - 21068 DIJON

Tél. : 03 80 54 05 92 - Fax : 03 80 54 05 93

E-mail : [centres-sociaux.21@wanadoo.fr](mailto:centres-sociaux.21@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.centres-sociaux-21.fr](http://www.centres-sociaux-21.fr)



Membre de la Fédération des centres sociaux de France



# RAPPORT MORAL

.....

Jean Michel PIERRET  
Président de la Fédération 21

## RAPPORT D'ACTIVITES



### LA VIE FEDERALE

- 1 - Le Bureau Fédéral
- 2 - Le Conseil d'Administration
- 3 - L'Assemblée Générale
- 4 - La Vie Régionale
- 5 - La Vie Nationale



### LA VIE DU RESEAU

- 1 - La Mission d'Appui aux Centres Sociaux
- 2 - Qualifier les acteurs pour qualifier les projets
- 3 - La Communication et l'Information
- 4 - Des Accompagnements thématiques



### CONVENTIONS ET PARTENARIATS

- 1 - Le Conseil Général de la Côte-d'Or
- 2 - La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or
- 3 - La Mutualité Sociale Agricole
- 4 - La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- 5 - Les autres conventions



## 1 - Le Bureau Fédéral

---

Présidé par Maurice SURDON du 1<sup>er</sup> Janvier au 12 novembre 2014, date de l'assemblée générale extraordinaire à laquelle Maurice SURDON, Président et Joëlle Cornu, trésorière ont souhaité quitter le Conseil d'administration.

Présidé par Jean Michel PIERRET, le bureau est composé de 4 autres membres élus par le Conseil d'administration du 12 Novembre 2014.

Président :	Jean Michel Pierret
Vice-président :	Jean- Louis Merle
Secrétaire :	Fabrice Schoutith
Trésorier :	Marie-Jo Bourcier
Membre :	Estelle Lemoine-Bourgeois

**Le travail du bureau aurait été particulièrement intense en 2014 en raison de chantiers majeurs, le travail avec Visions Croisées, le recrutement du nouveau délégué.**

Il s'est réuni 6 fois en 2014. À noter un bureau particulier le 3 février avec Visions Croisées afin de préciser les attentes du bureau sur la seconde partie du diagnostic avec Visions Croisées. Il faut ajouter à ces réunions de nombreux rendez-vous du président et de la trésorière pour régler les affaires courantes de l'association.

Christian BON participe au bureau.

Le bureau a pour mission de préparer les décisions du conseil d'administration et de veiller à leur mise en oeuvre.

Il coordonne les missions et représentations assumées par la Fédération

Il suit les agendas.

Il suit la gestion courante de la Fédération.

Il fait régulièrement le point sur les relations avec nos partenaires.

Il assure la fonction employeur.

## 2 - Le Conseil d'Administration

---

Présidé par Maurice SURDON DU 1<sup>ER</sup> janvier au 22 novembre et par Jean Michel PIERRET à partir du 22 novembre.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 Novembre 2014 ayant modifié les statuts et les compositions de collèges, le Conseil d'Administration est désormais composé de 15 membres élus émanant des 2 collèges, associations et municipalités, et professionnels, d'un membre associé et des membres de droit.

Il s'est réuni 7 fois en 2013 au siège de la Fédération. Christian BON participe au Conseil d'Administration, qui décide des grandes orientations et des budgets. Au-delà des membres élus, tous les centres sont invités à participer. Le conseil d'administration se veut être un



lieu de rencontre et d'échanges entre tous les acteurs du réseau. On a pu constater comme les années précédentes une participation active de certains membres et centres. Florence Mielle a également participé au Conseil d'Administration du 11 décembre.

En 2012, le conseil d'administration s'était engagé à travailler sur un nouveau projet fédéral. En 2013, une réflexion plus profonde a pris en compte des enjeux importants internes et externes. Le conseil d'administration, après la rencontre du bureau avec des représentants de la Fédération nationale, fin 2013, a validé une démarche qui prend en compte les mutations importantes prévues dans les prochaines années et a, grâce au soutien du Fonds mutualisé engagé la préparation des changements.

### Rappel des enjeux

#### Les attentes du réseau :

La Fédération est composée d'un réseau dont les attentes sont très différentes. La majorité des centres étant municipaux, ils bénéficient de nombreux services de la part de leur municipalité ; se pose pour eux la question de la plus value d'une Fédération, (difficulté pour les directeurs à légitimer auprès de leurs élus leur participation, parfois leur adhésion). La Fédération est davantage perçue comme un lieu ressources en cas de besoin que comme un espace de travail coopératif.

Cette réflexion du Conseil d'administration devait permettre d'accompagner le changement, lié au départ du délégué et d'engager le démarrage d'un nouveau projet fédéral pour 2015, et d'accompagner également les départs de Maurice Surdon, Président et Joëlle Cornu, trésorière. D'autres départs étaient également possibles : 2014 étant une année électorale pour les élus municipaux, certains représentants des centres municipaux étaient amenés à changer.

#### Les enjeux :

- Adapter la Fédération à sa nouvelle configuration (moins de centres associatifs, poids des centres municipaux, place des habitants)
- Identifier les attentes des centres, de leurs personnels, des bénévoles vis à vis de la Fédération.
- Analyser l'impact de la réalité régionale dans la charge de travail : celle du délégué actuellement, celle qui sera conservée par la Fédération de Côte d'Or et celle qui pourrait être transférée dans la Nièvre.
- Retrouver après 2014 un équilibre financier durable.

Pour faire face à ces enjeux et changements, le Conseil d'Administration a mis en œuvre une Convention de développement de 3 ans : 2013 - 2014 et 2015.

2014 était l'année charnière de cette convention avec la poursuite du travail avec Visions Croisées avec la prise en compte de la restitution des analyses de Visions Croisées au Centre social de la Fontaine D'Ouche le 18 février.



### Définition des fonctions fédérales de bases

#### 1 Fédération lieu ressource et stratégique

Entretenir la relation avec les interlocuteurs et partenaires (suivi charte de qualité)  
Identifier et organiser de nouveaux partenariats

#### 2 Fédération lieu ressource technique et méthodologique

Accompagner le renouvellement de projets des centres  
Accompagner la création de nouveaux centres  
Soutenir les équipes des centres  
Qualifier les acteurs

- élaborer des propositions de formation des professionnels  
(Une attention particulière à la qualification vers un niveau 2 des directeurs)
- Coopérer avec les travaux régionaux sur la formation professionnelle

#### 3 Fédération, mission de représentation et de promotion du centre social

Être présent, actif au sein d'instances techniques et politiques  
Organiser la parole collective des centres sociaux  
Organiser les délégations

#### 4 Fédération, fonction d'animation du réseau

Animer le dialogue entre les centres sociaux, permettre les échanges, les rencontres, les échanges de savoir et de pratique  
Faire vivre l'information  
Accueillir et apporter des réponses aux demandes du réseau  
Suivre les procédures d'adhésion reconnaissance  
Mettre en œuvre si besoin le devoir d'intervention  
Eclairer les temps d'analyse à partir des valeurs et de l'histoire des Centres Sociaux

#### 5 Animer la vie de la Fédération

Faire vivre les instances fédérales (AG, CA,...)  
Faire évoluer les instances (Statuts, renouvellement des membres...)  
Entretenir et développer les relations avec les financeurs  
Assurer la gestion des ressources humaines et financières de la Fédération

Ces fonctions ne constituent pas la seule charge des permanents de la Fédération. Il s'agit d'inscrire ces fonctions dans le cadre du travail salariés-bénévoles et d'interroger le rôle et la responsabilité de chacun.

### Définition des profils de poste

Réflexion avec Visions Croisées sur l'évolution des postes et mise en place d'une commission pour le recrutement d'un nouveau délégué, cette commission était composée d'Aleth Detot, Estelle Lemoine, Jean-Michel Pierret et Jean Louis Merle. Un outil d'analyse avait été préparé par Aleth Detot.



- ✓ 28 candidatures ont été reçues :
- ✓ Maurice Surdon, Olivier Teixeira et Christian Bon ont contribué à la sélection des candidats à retenir pour un entretien
- ✓ 12 candidat(e)s ont été écartés
- ✓ 4 candidat(e) s ont été retenus pour un entretien
- ✓ 12 candidat(e) s ont été mis en réserve

Julien Bastide Délégué de la FCSF participait aux entretiens auxquels les 4 candidat(e)s retenus se sont présentés. Afin de compléter leur point de vue, la commission a sollicité un écrit portant sur leur vision de la prise de poste. Deux des candidats n'ont pas souhaité donner suite. Les membres de la commission ont proposé le recrutement de Florence Mielle qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 12 novembre pour une prise de fonction en janvier 2015.

---

### 3 - L'Assemblée Générale

En 2014, une Assemblée Générale ordinaire a eu lieu le 15 Mai 2014 à Arnay le Duc (Compte rendu en annexe), et une Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue le 12 Novembre 2014 à la Fédération des Centres Sociaux. Elle a permis d'apporter des modifications importantes aux statuts après des travaux préparatoires menés par Estelle Lemoine et Christian Bon

---

### 4 - La Vie Régionale

L'Union Régionale des centres sociaux de BOURGOGNE est composée des fédérations départementales de la Côte-d'Or et de la Nièvre.

L'assemblée Régionale s'est déroulée le 28 mai 2014 à AUTUN. La présidence a été confiée à la Fédération de la Nièvre.

L'échelon régional est devenu indispensable, il a permis la mise en œuvre de la convention signée avec la caisse régionale de la Mutualité Sociale Agricole et la signature d'une convention avec un nouveau partenaire, la Caisse de Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) ; pour ses partenaires, les interlocuteurs n'existent plus au niveau départemental. Le Conseil d'Administration de l'Union Régionale a dégagé plusieurs priorités en lien avec nos orientations départementales et celles de la Nièvre :

- D'une part, renforcer le niveau régional pour une meilleure prise en charge des dossiers régionaux et une poursuite du développement de notre réseau vers les 2 autres départements de Bourgogne dépourvus de Fédération.
- D'autre part, garder la dimension départementale, la proximité étant nécessaire pour être à l'écoute des besoins des centres. Nos deux Fédérations, en accord avec la Fédération nationale, doivent dès maintenant élaborer la stratégie du réseau pour les



prochaines années. Dans son nouveau projet fédéral, la Côte-d'Or intégrera cet objectif.

- 2014 a également permis de travailler sur le transfert de missions régionales portées par la Côte d'Or à la Fédération de la Nièvre, CRAJEP notamment.

### Conseil Régional de Bourgogne

Les relations avec le Conseil Régional s'effectuent par l'intermédiaire du CRAJEP ; Christian Bon est membre du Bureau et représente les Centres Sociaux de Bourgogne (Jean Paul FALLET lui succédera en 2015).

La Charte avec le Conseil Régional devait être révisée en 2014, compte tenu de l'évolution des Régions et du rapprochement avec la Franche Comté, le Conseil régional a reporté les travaux sur la Charte avec les Fédérations et a prolongé pour 2015 la convention existante :

En 2014 les modalités de mise en œuvre de la Charte pour le financement de projets se sont concrétisées. Deux conventions ont été signées :

- ↪ Tête de réseau : Soutien du Conseil Régional à hauteur de 16 980 €.
- ↪ Formations destinées aux administrateurs bénévoles des fédérations, des centres et des responsables administratifs : 2 184 €

Pour 2015, le Conseil Régional a informé d'une baisse de la subvention d'environ 12 %, l'année sera cruciale et devra permettre de préparer une nouvelle convention élargie avec les fédérations de Franche Comté. À noter que la région de Franche Comté ne soutient pas actuellement les Fédérations d'éducation populaire.

Les membres du bureau du CRAJEP assurent des représentations dans différentes instances ; Christian Bon est membre de la commission consultative du FDVA.

L'Union Régionale est également représentée par plusieurs de ses membres à la Commission Régionale FONJEP, aux jurys régionaux DEFA, BPJEPS, BAPAAT, BAFD, aux instances de la formation professionnelle (EDDF).

---

## 5 - La Vie Nationale

Notre participation active traduit notre volonté d'être partie prenante du réseau national des centres sociaux. Il s'agit non seulement d'y trouver un soutien, celui ci s'est traduit en 2014 par le soutien du fonds mutualisé, un lieu ressources, mais aussi de vouloir s'associer à d'autres projets sociaux, développés sur d'autres territoires, pour agir ensemble et multiplier les chances de voir évoluer des systèmes, des dispositifs, des façons de gérer qui ne respectent pas toujours la dignité humaine et l'égalité des personnes, et qui ne s'appuient pas suffisamment sur la solidarité.



**Notre Fédération a accueilli deux événements nationaux en 2014 :**

### L'Université Fédérale nationale, les 7,8 et 9 février à Dijon

Elle a regroupé plus de 150 personnes, Présidents et Délégués des Fédérations qui ont travaillé sur le Projet fédéral de la FCSF pour les 10 ans à venir, ce temps de travail s'est déroulé au Centre de Rencontre International. Élus, administrateurs et directeurs des centres de Côte d'Or ont contribué à l'accueil de nos collègues des autres régions.

### Les Journées Professionnelles de l'Animation Globale - JPAG

Cette rencontre se déroule tous les deux ans ; c'est un temps de formation qui regroupe essentiellement des directeurs de centres sociaux pendant trois jours.

Elle s'est déroulée les 18, 19 et 20 novembre au Palais des Congrès de Dijon avec plus de 500 personnes. Un succès qui a nécessité une très forte implication des Fédérations de la Côte-d'Or mais également de la Nièvre.

Un comité de pilotage avait été créé en 2013 ; 3 personnes de Côte-d'Or ont participé à ce groupe de travail : Estelle Lemoine, Olivier Teixeira et Christian Bon. Plus de 10 rencontres ont eu lieu en 2014.

20 personnes de Côte d'Or ont participé aux travaux, discours ou animation d'atelier et plusieurs centres se sont très fortement impliqués dans l'accueil de nos collègues.

### Les autres implications

- **Réunion des délégués** : Christian Bon, 2 fois 2 journées. Florence Mielle a également participé à la réunion des 1er et 2 décembre.
- **Rencontre des présidents** : Maurice Surdon, 2 journées :
- **Groupe national des trésoriers** (Chantier « économie et fédéralisme ») : Joëlle Cornu
- **Commission Culture** : participation de Jean Michel Pierret à un séminaire organisé le 16 janvier par la FCSF sur la culture et l'animation globale dans les centres sociaux.
- **Ministère de la Culture** : témoignage de Christian Bon à un colloque organisé par le Ministère de la Culture.
- **L'assemblée Générale de la FCSF** s'est déroulée les 13,14 et 15 juin à Lorient : Maurice Surdon, Joëlle Cornu et Christian Bon ont représenté la Côte d'Or, 1 quatrième représentant aurait été nécessaire pour porter la totalité des mandats.
- **Développement Social Local et Vieillesse** : Christian Bon participe à ce groupe de travail qui s'est réuni 2 fois en 2014 pour la mise en oeuvre des différents axes du plan de développement 2014 - 2017 avec la CNAV.
- **Groupe Dispositif Aide aux Projets Vacances** : Agnès Zima participe à ce groupe qui s'est réuni 3 fois en 2014 afin de développer le dispositif et de qualifier les projets
- **Groupe Services civiques** : Agnès Zima participe à ce groupe de travail qui s'est réuni une fois en 2014 afin d'échanger autour des pratiques des différents centres accueillant des jeunes en service civique et de préparer le prochain agrément.



Les centres sociaux adhérents à la Fédération sont au nombre de 22.

### **1 - La Mission d'Appui aux Centres Sociaux**

---

Aide technique, information, gestion, formation, appuis techniques et logistiques, telles sont les missions fixées par la Fédération des Centres sociaux dans ses statuts et ses orientations fédérales. L'objectif étant d'apporter à chaque centre social l'aide technique dont il a besoin au moment où il en a besoin.

Cet appui technique concerne l'équipe. Il peut tout aussi bien répondre à des demandes techniques ou logistiques, des demandes de conseil, des recherches d'informations, ou répondre à des besoins particuliers de formation.

La Fédération des Centres sociaux est présente à toutes les Assemblées Générales des Centres sociaux, à de nombreux Conseils d'Administration, aux Comités de pilotage mis en place dans les Centres sociaux, mais aussi aux commissions d'évaluation de la CAF. Conformément aux objectifs de la Charte de qualité, cette mission est assurée par le délégué.

10 commissions d'évaluation ont eu lieu en 2014, elles ont été nombreuses, certains centres ayant eu un agrément pour un an en 2013 : les agréments des centres de Marsannay, Montbard-Romain Rolland, Talant, Saulieu, Venarey les Laumes, Châtillon, Dijon-Bourroches, Pouilly en Auxois, Marcilly sur Tille, Plombières ont été renouvelés.

Une commission d'évaluation s'est également réunie pour valider le projet Famille du centre social de Gevrey Chambertin.

Le centre Social MJC André Malraux était également en fin de contrat, après concertation entre la CAF et l'équipement, de nouvelles modalités de fonctionnement ont été mises en place, le projet centre social n'a pas été renouvelé. Le centre n'est plus adhérent à notre réseau.

Rappelons que ce soutien au réseau est quotidien. Il peut être immédiat, (téléphone) ou établi (participation aux réunions ou mise en place de formations spécifiques). Il se traduit par une participation régulière aux comités de pilotage, plus de 20 en 2014.

#### **1) Aide aux logiciels AIGA**

Comme les années précédentes, l'aide apportée par la Fédération aux logiciels AIGA évolue en même temps que ces logiciels eux-mêmes. Les comptables et agents d'accueil des centres sociaux sont aujourd'hui suffisamment formés pour être autonomes au quotidien. La mission de la Fédération répond plus spécifiquement à des besoins législatifs et la mise en œuvre de ceux-ci sur les logiciels de paie.

Il faut rappeler que la professionnalisation des acteurs, initiée depuis maintenant plusieurs années, fait évoluer ce soutien technique, sans pour autant perdre la personnalisation de ce type d'assistance.



Les besoins des centres sociaux restent toujours très spécifiques : connaître et comprendre dans un premier temps les évolutions législatives ou conventionnelles, pour ensuite pouvoir appliquer et répercuter toutes ces modifications, tant sur les libellés de paies que sur la comptabilité.

De ce fait, le soutien de la Fédération à certains centres reste très fort.

### 2) Soutien technique aux centres sociaux : soutien comptable, accompagnement, législation

Les centres sociaux restent très demandeurs en matière de législation du travail, de suivi de la réglementation sociale et juridique.

- Les besoins en comptabilité des centres sociaux associatifs restent très spécifiques, et plus particulièrement en fin d'année, lors de l'établissement des bilans, du calcul des amortissements, ou de l'élaboration des budgets réels ou prévisionnels. La qualification des acteurs a permis leur autonomie dans ce domaine, sur le travail quotidien : saisie des journaux, vérifications mensuelles des comptes, établissement des plans de trésorerie...
- Les besoins en paies continuent d'évoluer vers plus de législation sociale et juridique. Celle-ci étant en constante évolution, la Fédération des Centres sociaux est souvent sollicitée dans ces domaines très particuliers. Pour y répondre au mieux, elle reçoit depuis de nombreuses années un outil très performant : le guide permanent de la paie, mis à jour régulièrement selon l'actualité et la législation en cours, permettant ainsi de suivre l'évolution des différents types de contrats et du calcul des modifications de salaires s'y afférant.

Les références documentaires pour répondre à ces demandes s'appuient également sur des newsletters quotidiennes telles que les « Éditions Législatives », les « ASH », la « Lettre Info » de l'Urssaf, mais aussi des revues mensuelles telles que « Association Mode d'Emploi », les bulletins du SNAECSO, d'Habitat Formation ou de newsletters tirées de divers sites Internet.

### 3) Soutien avec convention

#### Interface - Mission de saisie et d'établissement des salaires et des charges sociales

Une convention est signée depuis janvier 2011 avec l'association Interface. Elle porte sur la saisie des fiches de salaires sur le logiciel AIGA, et le calcul et l'établissement des charges sociales trimestrielles et annuelles. L'association Interface verse à la Fédération les coûts salariaux liés à la mise à disposition d'Agnès Zima pour la réalisation de ces missions

Cette convention, renouvelée pour l'année 2014, est aujourd'hui rompue, le centre social ayant dû cesser ses activités et déposer le bilan. Le soutien reste cependant très fort à ce jour, Agnès Zima travaille avec le mandataire liquidateur nommé par le tribunal de Grande Instance de Lons le Saunier, pour l'établissement des salaires et primes de licenciements.



### Centre Social et Culturel du Comité Bressan - Louhans

Une convention a été signée entre la Fédération de Côte-d'Or et le Centre Social de Louhans. Les missions confiées à la Fédération 21 portent sur la saisie des fiches de salaires, ainsi que l'établissement des charges sociales trimestrielles et annuelles. Ces interventions sont facturées selon les coûts salariaux liés à la mise à disposition d'Agnès Zima. Ce centre rencontre des besoins très importants en soutien tant administratif que législatif ou comptable. Agnès Zima a rencontré les salariés de ce centre, en présence de la Présidente, afin de clarifier avec eux les modalités de calcul des congés payés.

## 2 - Qualifier les acteurs pour qualifier les projets

---

Cet axe de travail reste transversal à l'ensemble des objectifs du projet fédéral et demeure une priorité, que nous travaillons en direct avec les Centres et les partenaires dans le cadre de la Charte de Qualité signée avec le Conseil Général, la CAF de Côte-d'Or et la MSA.

### ■ Journée Aide au Dispositif Vacances

Les Centres Sociaux sont les porteurs de projets de départs en vacances qui sont pris en charge par le référent famille, afin d'accompagner les familles à organiser leur séjour en privilégiant une démarche collective.

La Fédération des Centres Sociaux de Côte-d'Or a organisé une journée sur le thème des Projets Vacances Familles, en partenariat avec Aurore SAADA, Chargée de Mission auprès de la Fédération Nationale des Centres Sociaux, qui est intervenue durant ce temps, sur les partenariats existants entre la FCSF et l'ANCV sur les APV. (Aide aux Projets Vacances), et Nathanaële AUDIFFREN, chargée de développement de l'Action Sociale de l'Agence ANCV qui a présenté les programmes d'Actions Sociales de l'ANCV (Bourses Solidarité Vacances, Seniors en Vacances...)

Cette journée a eu lieu à la Fédération des Centres Sociaux le 11 Mars 2014, elle a réuni 11 personnes, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, mais aussi de l'Aube.

### ■ Commission formation

La commission formation, constituée au cours de l'année 2010, composée de six directeurs de centres sociaux, de Christian Bon et d'Agnès Zima pour la Fédération est restée en suspens durant l'année 2014, le réseau étant déjà fortement mobilisé par l'actualité dense et les projets nombreux de l'année : préparation des universités fédérales, préparation des Journées Professionnelles de l'Animation Globale, pour les projets nationaux, rencontres et ateliers avec Visions Croisées pour les réflexions sur les perspectives d'avenir de la Fédération 21 et travaux sur l'élaboration du nouveau projet fédéral, pour les projets plus départementaux.



Cependant, des rencontres d'acteurs ont tout de même eu lieu, sur des thèmes particuliers.

Trois rencontres se sont déroulées en 2014 :

- ✚ Une à la **Minoterie** autour des projets d'été Portes du temps.
  
- ✚ Une **rencontre avec les administrateurs les partenaires et les directeurs** avant l'Assemblée Générale du 15 mai 2014, afin de revenir sur un des huit critères pour l'agrément d'un centre social concernant le niveau de qualification des directeurs; l'exigence pour l'exercice de la fonction de directeur nécessite désormais une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local et/ou de l'ingénierie sociale, le diplôme s'accompagnant également de compétences spécifiques avérées.

La Caf de côte d'Or en partenariat avec les signataires de la Charte de qualité des Centres sociaux a informé les gestionnaires et les directeurs des centres dans notre département d'une volonté d'accompagnement des directeurs afin que ceux-ci puissent accéder au niveau de qualification souhaité à moyen terme.

Ce critère s'appliquera au fur à mesure des renouvellements des agréments, pour les recrutements de nouveaux directeurs, le critère est obligatoire depuis le 1er janvier 2014. Pour les directeurs en poste qui font part de leur volonté d'accéder à la qualification requise un calendrier se met en place qui permettrait un temps de formation de 2 à 3 ans. (2017)

Les directeurs concernés par la nécessité d'une formation ont également participé aux différents temps de travail sur un projet de DSJEPS et à une réunion de présentation d'un projet de DESJEPS avec les CEMEA

**LE DSJEPS** (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education populaire et du sport)

La mise en place de ce DSJEPS en Bourgogne fait suite aux deux possibilités retenues dans le cadre du travail mené avec les partenaires de la charte de qualité pour qualifier les directeurs en poste non titulaires d'un niveau 2.

Ce projet de formation est inscrit dans une volonté de partenariat entre les CEMEA et la FCSF. Il préfigure d'autres coopérations dans d'autres régions. Les fédérations Nièvre et Côte-d'or des Centres sociaux ont été étroitement associées à la construction.

Porté par les CEMEA de Bourgogne, ce projet répond au besoin de qualification personnel de direction, aux priorités de la GPE de la branche ALISFA, aux exigences réglementaires de la CNAF. Il s'adresse à des salariés en poste au sein d'équipes de directions. Prioritairement destiné aux Centres sociaux fédérés. Il peut être élargi à quelques professionnels en poste au sein d'autres établissements Le recrutement de la formation est régional.

Dans le cadre du DES JEPS et de l'adaptation des formations aux besoins identifiés, le projet s'attachera particulièrement à développer les compétences :

- au pilotage du projet d'éducation populaire dans le contexte actuel des partenariats et des financements des établissements d'animation
- au développement des pouvoirs d'agir des publics
- à la conception de projet de développement



## LA VIE DU RESEAU

- à l'accompagnement des différents acteurs impliqués dans la gestion et l'animation des équipes de bénévoles et de professionnels

La demande d'habilitation a été déposée auprès du Ministère pour une formation qui débutera en 2015 pour s'achever en 2017.

- ↳ Le **Travail avec Visions Croisées** a impliqué une dizaine de rencontres qui ont mobilisé une partie des directeurs.

### 3 - La Communication et l'Information

---

#### ■ La Communication

La communication et l'information restent une fonction fédérale de base essentielle à la promotion des Centres Sociaux et de leurs projets.

Elle se décline en plusieurs axes de travail, articulée autour de la vie du réseau départemental, régional et national.

Au-delà des outils et des supports de communication et d'information « visibles », cette fonction est assurée au quotidien par l'ensemble de l'équipe, tant par les réponses que nous apportons régulièrement aux sollicitations des centres et des partenaires que par nos diverses participations à des réunions institutionnelles.

La Fédération des centres sociaux reste un relais d'information de nos partenaires institutionnels et associatifs dans la mesure où leurs actions conduites, leurs dispositifs proposés peuvent s'inscrire dans le projet du centre social et être utiles aux acteurs de notre réseau

#### ■ L'information

##### **Le site Internet de la Fédération des Centres Sociaux de Côte-d'Or**

Le site Internet, en ligne depuis plusieurs années peut être visité à cette adresse : [www.centres-sociaux-21.fr](http://www.centres-sociaux-21.fr).

Il est actualisé à chaque demande des centres pour les pages concernant les différents sites des centres sociaux.

Ce site sera entièrement retravaillé en 2015 et accompagné d'une lettre d'informations nationales, régionales et départementales, qui paraîtra sous forme de newsletter tous les deux mois, afin de répondre au mieux aux besoins des centres, et à la diffusion des informations tant nationales que locales.

##### **Le site de la Fédération Nationale et la lettre d'informations mensuelles**

Pour recevoir la lettre d'informations mensuelles de la Fédération nationale, il est nécessaire de se rendre sur le site de la Fédération nationale à cette adresse : <http://www.centres-sociaux.fr/> et de s'inscrire dans la rubrique « Lettre d'informations » par une adresse mail.



### 4 - Des Accompagnements Thématiques

En fonction d'une part de l'évolution des Centres Sociaux et de leurs projets, et d'autre part des orientations nationales et locales, la Fédération a développé des axes de travail permettant de renforcer l'accompagnement des centres sur certaines thématiques d'actions comme : les projets Familles et les projets culturels ou la prévention du vieillissement. Ces thématiques sont suivies depuis plusieurs années.

Ces accompagnements se font soit en direct avec les centres et en relation avec des dispositifs et des projets nationaux, soit en réseau entre centres ou au cours de groupes de travail thématique permettant la rencontre de centres investis sur ces projets et d'autres en construction. L'objectif étant de créer une dynamique de projets et une opportunité d'actions, la Fédération pouvant faciliter l'accès à des dispositifs, à des formations, en inscrivant ce travail dans la durée et par un engagement effectif de la Fédération à des niveaux d'articulation entre les centres et les partenaires.

#### ■ Les Portes du Temps

Les Portes du temps s'inscrivent dans cette démarche ; c'est un dispositif du Ministère de la Culture, une convention est signée entre l'état et notre Fédération nationale.

Il s'agit d'une ouverture de la culture auprès des publics éloignés dans des lieux labellisés par le Ministère. Il n'en existait pas en Côte-d'Or. Le premier site labellisé est la Minoterie suite au dossier déposé par la Compagnie l'Artifice et notre Fédération. Plusieurs ateliers ont été organisés au cours de l'été. Le succès auprès des centres a été relatif, la labellisation arrivée au cours du second trimestre n'a pas permis une anticipation suffisante. Néanmoins les partenaires ont fait part d'un grand intérêt pour ce projet qui pourra se développer au cours des prochaines années et la labellisation devrait être reconduite en 2015

#### ■ Le Service civique

Suite à la demande d'agrément par la Fédération d'accueillir des jeunes en Service Civique pour des missions dans les centres sociaux adhérents, notre conseil d'administration de septembre 2010 avait approuvé la procédure proposée et accepté de porter l'agrément pour mettre à disposition des jeunes en Service Civique dans les centres sociaux de Côte-d'Or. Ce dispositif a été poursuivi en 2014. Les jeunes sont suivis par un tuteur dans le centre d'accueil. Le délégué de la Fédération rencontre les jeunes en service civique pour leur entrée dans le centre, au minimum une fois au cours de leur service et à la fin pour un bilan.

Services civiques signés ou en cours en 2014 :

- ✎ Dorian Colombelle - Marcilly sur Tille - Contrat du 16 Septembre 2013 au 15 Juillet 2014 (10 mois)
- ✎ Pierre Herpoël - Marcilly sur Tille - Contrat du 21 Avril 2014 au 20 Octobre 2014 (6 mois)



## LA VIE DU RESEAU

- ✦ Benjamin Vidal y Promoy - Quetigny - Contrat du 1<sup>er</sup> Octobre 2014 au 31 Juillet 2015 (10 mois)
- ✦ Héroïse Dalmau - Marcilly sur Tille - Contrat du 15 Octobre 2014 au 14 Juin 2015 (8 mois)
- ✦ Morgane Boulnois - Arnay le Duc - Contrat du 15 Octobre 2014 au 14 Juin 2015 (8 mois)

La formation Civique et Citoyenne est obligatoire pour tous les jeunes accueillis en service civique. Elle est mutualisée et organisée par la Fédération Nationale ; elle a été suivie par tous les jeunes entrés en contrat en 2014. D'autres formations ont également été prises en charge pour ces jeunes (BAFA, PSC1)



### 1 - Le Conseil Général de la Côte-d'Or

---

La convention signée en 2010 avec le Conseil Général se terminait en 2012 ; une nouvelle convention a été signée pour 2013 ainsi qu'en 2014 : elle s'inscrit dans la suite des 4 précédentes mais est désormais signée année par année en raison essentiellement des incertitudes liées aux évolutions des compétences des collectivités locales ; elle s'appuie sur la poursuite de la mise en œuvre de la Charte de qualité signée entre le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité sociale agricole et notre Fédération.

À savoir notamment :

- Les grandes orientations visant à améliorer sur les territoires la complémentarité entre l'accompagnement individuel et collectif mis en œuvre par les équipes des services sociaux des agences Solidarité et Famille et le développement d'actions d'animation et de socialisation conduites par les Centres Sociaux dans le cadre de leur mission de développement social local.
- La reconduction du double objectif visé dans la présente convention :
  - Soutien à la Fédération des centres sociaux pour promouvoir sa fonction d'animation globale et de coordination
  - Soutien à la prestation d'animation globale des centres sociaux du milieu rural

Dans cette convention, le Conseil Général réaffirme son soutien aux réseaux des centres sociaux pour un an. L'aide globale est maintenue au niveau de la précédente convention (300 000 €) dont 50 000 € pour la Fédération qui s'engage sur de nouveaux points :

- Étendre son périmètre d'action au niveau régional en renforçant les mutualisations de moyens et les articulations possibles avec les autres Fédérations départementales
- Contribuer à la mise en place des nouvelles orientations de la circulaire CNAF de 2012 notamment sur la partie concernant la qualification des directeurs.

### 2 - La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or

---

L'un des éléments fédérateurs des centres sociaux de notre département reste l'agrément CAF ; l'expertise de la Fédération est reconnue, elle est associée à toutes les commissions d'évaluation et à tous les comités de pilotage.

Le Conventionnement avec la Caf est renouvelé régulièrement depuis plus de 10 ans. La subvention pour 2014 s'est élevée comme en 2013 à 10 000 €. 2014, avec le nouveau projet fédéral, devrait permettre d'engager une réflexion sur de nouvelles conventions triennales qui s'appuieraient sur la nouvelle circulaire de l'animation de la vie sociale de juin 2012. Elle réaffirme le soutien à une politique sociale déterminante pour les familles et les territoires, en réaffirmant et en renforçant l'engagement institutionnel et le rôle central de la



## CONVENTIONS ET PARTENARIATS

branche Famille. Texte de référence pour l'ensemble des centres sociaux, elle participe au renforcement de l'approche globale territoriale et donne aux Caf les moyens de dynamiser le partenariat pour mieux soutenir les structures. La clarification des finalités et des missions communes aux structures confère une plus grande lisibilité et davantage de cohérence à la politique sociale.

Le travail engagé le 14 octobre 2013 s'est poursuivi en 2014 avec notamment la réflexion sur la qualification des directeurs et un travail conjoint de la fédération et de la CAF pour étudier les différentes hypothèses et rencontrer les prestataires.

Une présentation de SENACS au cours de notre assemblée générale de mai (outil d'observation partagé sur la réalité des centres sociaux) : plusieurs rencontres ont eu lieu à Paris et en Côte-d'Or pour un démarrage du dispositif en 2015 avec quelques centres volontaires.

### 3 - La Mutualité Sociale Agricole

Depuis le regroupement des quatre caisses départementales, les relations se situent à un niveau régional. La MSA et les Centres Sociaux entretiennent en Bourgogne des relations de partenariat s'appuyant sur des valeurs fondamentales de référence telles que la solidarité, la promotion et l'autonomie des personnes, la démocratie participative.

Après une phase expérimentale initiée par la caisse centrale, la première convention de 3 ans s'est achevée en 2013. En 2014 le partenariat a repris les objectifs généraux de la Convention Nationale : Promouvoir une insertion globale et durable.

- Développer les politiques territoriales gérontologiques
- Favoriser la prise en compte des attentes des jeunes et la mise en œuvre des réponses au regard des besoins exprimés
- Permettre aux familles d'être acteurs de la vie sociale
- Promouvoir l'animation globale des centres sociaux et la place du développement social territorial
- Soutenir le développement d'actions et services conçus selon une démarche de développement social local autorisant le maintien dans leur milieu de vie des personnes âgées, la lutte contre leur isolement et la valorisation de leur place dans la société

**Le partenariat se traduit financièrement par un soutien à hauteur de 5 000 € pour l'Union Régionale.**

Ce partenariat s'organise ainsi autour de 4 axes d'intervention :

*L'axe 1* : Extension du partenariat sur le département de la Saône et Loire.

*L'axe 2* : Accompagnement méthodologique des centres sociaux engagés dans le dispositif CCMSA « Pour des territoires solidaires tout au long de la vie ».



## CONVENTIONS ET PARTENARIATS

*L'axe 3* : Favoriser la participation active de la population agricole dans la vie sociale et la dynamique locale, en lien avec l'échelon local de la MSA Bourgogne

*L'axe 4* : Être un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la CRMSA de Bourgogne ainsi qu'un appui dans la coordination des différentes politiques sociales institutionnelles

Une convention de partenariat est reconduite régulièrement entre la caisse centrale et la FCSF.

Dispositif « Pour des territoires solidaires tout au long de la vie » :

Ce partenariat a permis de contribuer à une action sociale de proximité, de promouvoir la place du développement social territorial et d'initier des actions et services conçus selon cette démarche. La CCMS a proposé aux caisses un soutien en terme d'accompagnement et de financement par l'engagement dans un nouveau dispositif de soutien au développement social local, en lien avec les Centres Sociaux pour une période de 3 ans qui s'est achevée en 2013, elle a été renouvelé pour trois Centres en Côte-d'Or : Pouilly en Auxois, (personnes âgées), Arnay le Duc (jeunesse) et Semur en Auxois (jeunesse).

En 2014, 7 autres centres sociaux bourguignons ont également été engagés dans ce dispositif de partenariat :

- 3 Centres sociaux dans la Nièvre
- 3 Centres sociaux dans la Saône et Loire
- 1 Centre social dans l'Yonne

De plus, une trentaine de centres sociaux bourguignons (dont 10 en Côte-d'Or) bénéficient également de conventionnements directs avec la Mutualité Sociale Agricole, basés sur des critères d'éligibilité d'au moins 6 à 7 % de population ressortissante.

Les centres sociaux peuvent également répondre à des appels à projets lancés par la Mutualité Sociale Agricole : « Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées » est un appel à projets lancé en 2015 en Bourgogne et Franche-Comté par le Groupement d'intérêt économique Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Agées (Gie IMPA), constitué de la Carsat Bourgogne et Franche-Comté, de la Caisse régionale MSA de Bourgogne, de la Caisse MSA de Franche-Comté et du RSI de Franche-Comté.

## 4 - La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

---

Historiquement, une convention était signée chaque année avec la Direction Régionale des Affaires sanitaires et sociales. Elle a pour objet de marquer le soutien du Ministère de l'emploi et de la solidarité aux missions d'intérêt général qu'assument les Fédérations de Centres Sociaux.



## CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Les objectifs retenus sont :

- Accompagnement de l'évolution des Centres Sociaux
- Démarches d'appui et de qualification
- Animation de la réflexion et de la communication
- Formation des acteurs bénévoles et professionnels
- Mise en pratique de la Charte fédérale nationale

En 2010, la mise en place de la RGPP a conduit au transfert de cette convention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. La convention a été renouvelée pour 2014.

### 5 - Les Autres Conventions

---

#### ■ FONJEP

Nous disposons d'un ½ poste dans le cadre du quota attribué au réseau des centres sociaux pour les postes d'assistants fédéraux et d'un poste du quota Jeunesse Éducation Populaire. Des démarches ont été engagées en 2014 pour un maintien du poste Education populaire et un transfert sur le nouveau poste de Délégué en 2015

#### ■ CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

Une convention de partenariat existe depuis 2009 entre la CNAV et la Fédération Nationale, elle a pour but de renforcer les actions en direction des personnes âgées.

Les Centres Sociaux Bourguignons identifient de plus en plus la question des personnes âgées dans leur projet social d'animation globale. Ce constat s'articule avec l'évolution démographique, les enjeux liés à la santé et les politiques de développement des territoires. Cette réalité est aujourd'hui accompagnée par la mise en œuvre, à partir des territoires de proximité ruraux mais aussi urbains, d'actions partagées entre les Centres Sociaux et les partenaires reconnus de la gérontologie.

Cela passe par un diagnostic partagé, favorisant la reconnaissance des acteurs et de leurs compétences qui favorisera une cohérence des projets sur les territoires.

**Dispositif expérimental de repérage et d'accompagnement des personnes de plus de 60 ans fragilisées** : dispositif expérimental initié dans la Nièvre pour favoriser la vie sociale des personnes de plus de 60 ans afin de lutter contre l'isolement.

Cette action concerne 10 Centres Sociaux du pays Nivernais Morvan, elle est le fruit d'un travail concerté débuté en Février 2012 sur la base d'un groupe projet regroupant les techniciens de la CARSAT Bourgogne Franche Comté, tant au niveau régional que départemental, le Service Social de l'Assurance Maladie et associe les opérateurs locaux que sont les Centres Sociaux dans une dynamique de réseau générée par l'échelon fédéral.

Celle-ci s'inscrit dans les démarches de l'observatoire des fragilités de la CARSAT et dans les diagnostics des projets Centres Sociaux.



## CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Ce projet consiste à favoriser la vie sociale et citoyenne des personnes retraitées de plus de 60 ans en GIR 5 et 6 relevant du régime général qui rencontrent une situation d'isolement relationnel ou social.

Le principe de l'action se détermine sur la notion de repérage et d'accompagnement des personnes de plus de 60 ans en situation d'isolement géographique, d'isolement social ou ayant rencontré un évènement déstabilisant. Il s'articule sur la base d'un Référent par Centre Social en charge de la coordination de 3 étapes du parcours que sont :

- le repérage des personnes isolées
- la sensibilisation ou l'orientation des personnes de plus de 60 ans
- l'accompagnement individualisé ou collectif de la personne pour favoriser la vie sociale et citoyenne et permettre de rompre l'isolement.

42 parcours ont ainsi été réalisés. Les domaines proposés pour chaque personne sont en lien avec ses envies et les possibilités du Centre Social : ils se réfèrent aux loisirs individuels et collectifs. Des actions sur la prévention santé sont proposées notamment dans le cadre du programme régional santé seniors. La dimension culturelle a été proposée et adoptée pour faciliter les sorties des personnes et pour certains, un appui administratif a été largement sollicité.

### CPOM Arnay le Duc (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)

Les centres sociaux sont des foyers d'initiatives portés par des habitants, appuyés par des professionnels pour mettre en œuvre un projet de développement social local.

Le contrat permet la déclinaison, par objectifs et par actions, des orientations de la Carsat, de l'Union Régionale et du centre social.

#### *Orientation n° 1 : développement de la citoyenneté et de l'utilité sociale des seniors*

- Café actus
- Développer la formation des bénévoles
- Animation de groupes d'habitants initiateurs et organisateurs de projets en direction des seniors
- Les ateliers de préventions et les ateliers complémentaires
- Aide à la Mobilité

#### *Orientation n° 2 : amélioration de la qualité de vie et promotion du savoir bien vieillir (le bien-être dans sa tête, le bien-être dans son corps)*

- Le portage des repas
- Le prêt de livres à domicile
- Mise en place d'une programmation culturelle

#### *Orientation n° 3 : Améliorer le partenariat avec la Carsat en faveur d'un meilleur accès aux droits - ou aux dispositifs promus par la Carsat (Programme Santé Seniors Bourgogne, campagne [www.leszastuces.com](http://www.leszastuces.com), etc.) pour les publics fragiles*

- Communiquer et faire réseau
- Orientation des publics vers la Carsat
- Création et animation d'un groupe local de coordination



## CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Les attentes de ce partenariat sont les suivantes :

- Mieux connaître et faire remonter les besoins des populations retraitées
- Développer des modes d'intervention s'appuyant sur le savoir-faire des centres sociaux
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé des retraités dans le cadre des dispositifs organisés par l'Assurance retraite
- Volonté de développer des approches collectives
- Identification des enjeux prioritaires pour les retraités
- Aide à la construction d'un projet de vie
- Socialisation de groupe où se nouent des liens collectifs et individuels
- Identification des personnes vulnérables au sein d'un groupe
- Outil de lutte contre le repli sur soi-même
- Vecteur de développement de la prévention sociale intergénérationnelle
- Relais des Carsat sur les territoires

### ■ Autres Participations et représentations

- ↪ Assemblée Générale de la CRESS
- ↪ Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Dijon, Christian Bon est membre du Conseil d'Administration du CCAS, il présentera sa démission en 2015, la candidature de Florence MIELLE sera présentée.
- ↪ Assemblée Générale de la Fédération de la Nièvre.
- ↪ Participation au Comité départemental de soutien à la parentalité (REAPP, CLASS, Point information famille, médiation familiale et parrainage de proximité). Ce comité a été installé en novembre 2013.
- ↪ Participation aux journées de l'insertion au Conseil Général.

## **RAPPORT FINANCIER**

- Attestation de présentation des comptes - Cabinet ETC



## **RAPPORT FINANCIER**

- Rapport financier
- Compte de résultat 2014  
Produits 2014 et Prévisionnel 2015  
Charges 2014 et Prévisionnel 2015
- Bilan au 31 Décembre 2014
- Résolutions présentées à l'Assemblée Générale



Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de Présentation des comptes annuels de :

**Association FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX & SOCIO-CULTURELS DE**

Pour l'exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>137 990.74 €</b>
<b>Produits d'exploitation :</b>	<b>176 592.58 €</b>
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>3 575.52 €</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Talant  
Le 02/04/15

Claude BERTHOUD  
Expert-comptable diplômé



Présenté à l'Assemblée Générale Annuelle du 22 Mai 2015.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport financier de la Fédération Départementale des Centres Sociaux de Côte-d'Or relatif aux comptes ouverts le 1er janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014.

Le total des recettes s'élève à **178 719,05 €**

### Les recettes se décomposent de la manière suivante :

Rémunération des services :	21 023,44 €
Subventions d'exploitation :	81 262,50 €
Produits de gestion courante :	74 306,64 €
Produits financiers :	807,47 €
Produits exceptionnels :	319,00 €
Reprise sur provisions :	1 000,00 €

### Les subventions

↳ <b>Subvention Conseil Général</b>	50 000,00 €
↳ <b>Subvention de fonctionnement CAF</b> (5 000 € les années précédentes)	10 000,00 €
↳ <b>Subvention du Ministère des Affaires Sociales</b>	10 524,00 €
↳ <b>Subventions FONJEP</b>	10 738,50 €

Afin d'engager une réflexion sur les perspectives d'évolution de la Fédération et plus largement du réseau des centres sociaux, la Fédération Nationale des Centres Sociaux a accordé à la Fédération de Côte-d'Or une aide financière de 30 000 €, (fonds mutualisés), répartis sur trois années :

- 2 500 € en 2013
- 22 500 € en 2014
- 5 000 € en 2015

La participation de l'Union Régionale, d'un montant de 12 000 € provient de fonds émanant de subventions du Conseil Régional de Bourgogne et de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne. Elle correspond aux missions assurées par le délégué à un niveau régional.



## RAPPORT FINANCIER

Les charges de l'exercice s'élèvent à **175 143,53 €**

**Les charges se décomposent de la manière suivante :**

Achats :	318,44 €
Services extérieurs :	6 025,77 €
Autres services extérieurs :	51 669,34 €
Impôts et taxes :	3 806,40 €
Charges de personnel :	105 380,05 €
Autres charges de gestion courante :	900,00 €
Dotations :	7 043,53 €

Les dépenses non prévues sont compensées par des recettes équivalentes.

Il est à noter que les honoraires de Visions Croisées et les charges salariales liées au passage de Christian BON à temps plein sur l'année 2014, sont en partie prises en charges par l'aide financière accordée par la Fédération Nationale, dans le cadre du fonds mutualisé, soutien mis en place pour accompagner le changement lié au départ du délégué, l'engagement du démarrage d'un nouveau projet fédéral pour 2014 - 2015 et 2016 et les perspectives d'évolution de la Fédération 21.

Il est à rappeler également que, la Fédération étant logée gratuitement depuis Février 2011, la mise à disposition d'un bureau par la Ville de Dijon, dans la Maison des Associations, permet l'économie d'un loyer, de frais EDF et de chauffage.

L'exercice se termine par un bénéfice de 3 575,52 €.

### **Provisions pour pensions et obligations similaires**

Tout salarié cessant ses fonctions pour départ à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ d'un montant équivalent à 1/60<sup>ème</sup> de la rémunération annuelle par année de présence avec un maximum de 15 ans. Au 31 décembre 2014, la Fédération des Centres sociaux provisionne pour la retraite de ses deux salariés. Compte tenu de l'ancienneté actuelle des salariés, et de la valeur du point, ce montant global s'élève à 25 500 € (prime de départ + charges).

Cette prime de départ sera provisionnée à raison d'un 15<sup>ème</sup> par an et par salarié, à compter de leur 45<sup>ème</sup> anniversaire, et ce jusqu'à leur 60<sup>ème</sup> anniversaire (date de possibilité de départ à l'initiative du salarié). (\*)

Total dotation aux provisions pour retraite 2014 : **6 306 €**

Total provision pour retraites à fin 2014 (cumul) : **22 506 €**

(\*) Ajustements à réaliser en fonction de l'évolution des lois en cours

## Compte de Résultat 2014 et Prévisionnel 2015 - Produits

### COMPTE DE RESULTAT 2014

#### PRODUITS

Cpte	Libellés	PREVISIONNEL 2014	PRODUITS 2014	PREVISIONNEL 2015
<b>70</b>	<b>Rémunération des Services</b>	<b>17 800,00 €</b>	<b>21 023,44 €</b>	<b>19 450,00 €</b>
	Prix des services rendus	- €	324,00 €	- €
	Participation Union Régionale Conseil Régional de Bourgogne - MSA Bourgogne	14 000,00 €	12 000,00 €	14 000,00 €
	Convention Interface	1 400,00 €	1 398,00 €	1 420,00 €
	Convention Louhans	- €	1 038,00 €	1 330,00 €
	Remboursement de frais	900,00 €	1 601,78 €	1 200,00 €
	Service Civique	1 500,00 €	2 456,66 €	1 500,00 €
	Fosfora	- €	2 205,00 €	- €
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>80 950,00 €</b>	<b>81 262,50 €</b>	<b>81 010,00 €</b>
	Subvention CAF Fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Subvention Département	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Subvention Minist. des Affaires Sociales	10 200,00 €	10 524,00 €	10 300,00 €
	Poste FONJEP Jeunesse et Sports	7 100,00 €	7 107,00 €	7 100,00 €
	Poste FONJEP	3 650,00 €	3 631,50 €	3 610,00 €
<b>75</b>	<b>Produits de gestion courante</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>74 306,64 €</b>	<b>51 500,00 €</b>
	Fonds mutualisé	20 000,00 €	22 500,00 €	5 000,00 €
	Cotisations des Centres Part	50 000,00 €	51 614,64 €	46 500,00 €
	Remboursement Habitat Formation	- €	192,00 €	- €
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>600,00 €</b>	<b>807,47 €</b>	<b>440,00 €</b>
	Intérêts LIB	600,00 €	807,47 €	440,00 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>319,00 €</b>	<b>295,00 €</b>
	Reprise sur provision pour risques	10 000,00 €	- €	- €
	Produits exceptionnels exercices ant.	- €	24,00 €	- €
	Quote-part subvention investissement	- €	295,00 €	295,00 €
<b>78</b>	<b>Reprise /Amortis. et Provisions</b>	<b>- €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>3 900,00 €</b>
	Reprise sur provision pour risques	- €	1 000,00 €	3 900,00 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>179 350,00 €</b>	<b>178 719,05 €</b>	<b>156 595,00 €</b>
		- €	3 575,52 €	- €

## Compte de Résultat 2014 et Prévisionnel 2015 - Charges

Cpte	Libellés	PREVISIONNEL 2014	CHARGES 2014	PREVISIONNEL 2015
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>800,00 €</b>	<b>318,44 €</b>	<b>800,00 €</b>
	Alimentation boissons	200,00 €	- €	200,00 €
	Petit équipement	200,00 €	44,90 €	200,00 €
	Fournitures administratives	400,00 €	273,54 €	400,00 €
<b>61</b>	<b>Services Extérieurs</b>	<b>4 595,00 €</b>	<b>6 025,77 €</b>	<b>5 340,00 €</b>
	Location matériel	1 005,00 €	1 008,00 €	1 010,00 €
	Maintenance	1 940,00 €	2 532,36 €	2 000,00 €
	Primes d'assurances	350,00 €	317,57 €	330,00 €
	Documentation	800,00 €	2 167,84 €	1 500,00 €
	Frais séminaires et colloques	500,00 €	- €	500,00 €
<b>62</b>	<b>Autres Services Extérieurs</b>	<b>52 455,00 €</b>	<b>51 669,34 €</b>	<b>43 301,00 €</b>
	Honoraires	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Honoraires Visions Croisées	8 200,00 €	8 906,29 €	- €
	Prestation Formation	500,00 €	- €	- €
	Hébergement Internet	- €	- €	160,00 €
	Frais SNCF	1 000,00 €	1 405,00 €	1 200,00 €
	Déplacements du personnel	3 800,00 €	2 003,82 €	2 350,00 €
	Autres frais de déplacements	500,00 €	528,58 €	600,00 €
	Déplacements des bénévoles	300,00 €	990,11 €	530,00 €
	Missions réceptions	400,00 €	1 271,82 €	700,00 €
	Frais postaux	1 000,00 €	728,91 €	950,00 €
	Frais de télécommunications	1 900,00 €	1 814,13 €	1 800,00 €
	Services bancaires	40,00 €	36,00 €	36,00 €
	Cotisations FCSF et FOSFORA	33 000,00 €	32 013,68 €	33 000,00 €
	Adhésion SNAEC SO	315,00 €	321,00 €	325,00 €
Autres adhésions	- €	150,00 €	150,00 €	
<b>63</b>	<b>Impôts et Taxes</b>	<b>1 800,00 €</b>	<b>3 806,40 €</b>	<b>2 947,00 €</b>
	Taxe sur les salaires	- €	- €	- €
	Formation des salariés	- €	470,40 €	- €
	Formation Services Civiques	- €	1 658,00 €	500,00 €
	Uniformation	1 800,00 €	1 678,00 €	1 600,00 €
	<i>Uniformation Solde CP RTT</i>	- €	- €	847,00 €
<b>64</b>	<b>Charges de Personnel</b>	<b>117 200,00 €</b>	<b>105 380,05 €</b>	<b>103 007,00 €</b>
	Rémunération du Personnel	82 000,00 €	73 996,33 €	64 300,00 €
	<i>Solde CP RTT</i>	- €	- €	36 850,00 €
	<i>Reprise Provisions CP RTT</i>	- €	- €	- 28 730,00 €
	<i>Prime départ Retraite</i>	- €	- €	11 267,00 €
	<i>Reprise Provision Retraite</i>	- €	- €	- 15 900,00 €
	Charges sociales	35 000,00 €	31 185,72 €	27 600,00 €
	<i>Charges CP RTT</i>	- €	- €	15 850,00 €
	<i>Reprise Provisions Charges CP RTT</i>	- €	- €	- 12 800,00 €
	<i>Charges Départ Retraite</i>	- €	- €	4 310,00 €
	Médecine du travail	200,00 €	198,00 €	260,00 €
	<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>- €</b>	<b>900,00 €</b>
Versement Fosfora		- €	900,00 €	- €
<b>68</b>	<b>Dotations</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>7 043,53 €</b>	<b>1 200,00 €</b>
	Dotation aux amortissements	1 000,00 €	737,53 €	600,00 €
	Dotation pour retraite	1 500,00 €	6 306,00 €	600,00 €
	Dotation autres provisions	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>179 350,00 €</b>	<b>175 143,53 €</b>	<b>156 595,00 €</b>
		- €	3 575,52 €	- €

## Bilan financier au 31 Décembre 2014

ACTIF		PASSIF	
<b>Immobilisation</b>		<b>470,74 €</b>	<b>Capitaux Propres</b>
Brut :	11 911,05 €		Réserve de Trésorerie
Amortissement :	11 440,31 €		Fonds d'Investissement
Net :	470,74 €		
			CAF Subvention Investissement
			Quote-part Subvention/Investissement
			Provision pour retraite
			Autre provisions pour risques
<b>Créances de Fonctionnement</b>			
Produits à recevoir	17 583,63 €	<b>17 719,63 €</b>	Exercices antérieurs
Charges constatées d'avance	136,00 €		<b>Résultat de l'exercice</b>
			<b>3 575,52 €</b>
<b>Disponibilités</b>		<b>119 800,37 €</b>	<b>Dettes de Fonctionnement</b>
Livret	75 803,18 €		Charges à payer
Compte courant	43 997,19 €		Dettes sociales et fiscales
			25 190,49 €
			58 757,56 €
		<b>137 990,74 €</b>	<b>137 990,74 €</b>



### Résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 22 Mai 2015

#### ■ Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président, le rapport financier du Trésorier et le compte-rendu de présentation des comptes du cabinet comptable, approuve dans toutes les parties les dits rapports.

#### ■ Deuxième Résolution

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes qui lui sont présentés.  
Elle fixe le résultat de l'exercice à un bénéfice de 3 575,52 €

Résultat de l'exercice :	3 575,52 €
Report à nouveau :	2 652,98 €
Résultat à affecter :	3 575,52 €
Affectation : report à nouveau	
Report à nouveau :	2 652,98 €
Résultat du report à nouveau après affectation :	6 228,50 €

#### ■ Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Bureaux et aux Conseils d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014

#### ■ Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la base de calcul de la cotisation pour suivre les modifications actées par la Fédération Nationale. Les cotisations seront désormais appelées sur les données PLA des années N-2 (N-1 jusqu'alors)

L'Assemblée Générale décide de maintenir le calcul du montant de l'adhésion pour l'année 2015, ainsi que le taux d'appel :

Pilotage + Logistique + Activité (plafonné à 400 000 € d'activité)  
x 0,19 % (cotisation plafonnée à 1 300 €)



### Composition du Conseil d'Administration

---

Année 2014 / 2015

Élection Assemblée Générale et Conseil d'administration du 12 novembre 2014

#### ■ Collège Associations et municipalités :

AKPINAR-ISTIQUAM Nuray (2014)  
CHAPUIS Marie-Pierre (2014)  
DETOT Aleth (2014)  
GALLOIS Sophie (2014)  
MENEY-ROLLET Anne Marie (2014)  
MERLE Jean Louis (2012)  
MORIN Claude (2014)  
PIERRET Jean Michel (2012)  
POINSOT Marie Pierre (2014)

#### ■ Collège Professionnel :

BOURCIER Marie Jo (2014)  
LEMOINE-BOURGEOIS Estelle (2014)  
DIHO Jean Pierre (2014)  
SCHOUTITH Fabrice (2012)  
ZAMMIT Jean-Pierre (2012)

#### ■ Membres associés

JUNG Françoise (2014)

#### ■ Membres de Droit :

Olivier TEIXEIRA : Caisse d'Allocations Familiales  
Michel BOULMIER : Mutualité Sociale Agricole

#### ■ Membres du bureau : (Élection Conseil d'Administration du 12 novembre 2014)

- ✓ Jean Michel PIERRET : Président
- ✓ Jean louis MERLE : Vice-président
- ✓ Fabrice SCHOUTITH : Secrétaire
- ✓ Marie Jo BOURCIER : Trésorière
- ✓ Estelle LEMOINE-BOURGEOIS : Membre